

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 43 (2006)  
**Heft:** 1688

**Artikel:** Réforme du gouvernement. Partie 3, Objectif: élire une équipe au Conseil fédéral le deuxième mercredi de décembre 2011  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009006>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'échéance électorale de 2007 approche. Malgré l'envergure des enjeux politiques - à l'image de la révision du système de santé, du financement des assurances sociales ou de la question européenne - le vote risque de se focaliser autour de Christoph Blocher. Sa présence au Conseil fédéral et ses méthodes peu orthodoxes ont déjà ravivé le débat, jamais apaisé, sur la refonte de l'élection et du fonctionnement du collège gouvernemental.

Commencé avec un tour d'horizon des propositions avancées, suivi de la suggestion d'introduire un programme de législation, le débat continue cette semaine avec un article en faveur du scrutin de liste compacte.

# Objectif: élire une équipe au Conseil fédéral le deuxième mercredi de décembre 2011

Après une législature 2003-2007 plutôt désastreuse pour le Conseil fédéral et à peine plus glorieuse pour les Chambres, les élections de l'année prochaine pourraient bien réserver quelques surprises. En particulier, le renouvellement de l'Exécutif en décembre 2007 s'annonce plus hasardeux que jamais. De quoi provoquer enfin des changements dans les modes de désignation et de vie en commun des sept personnes autrefois dites sages.

A qui profite l'actuel système d'élection au Conseil fédéral? Aux médias tout d'abord,

qui ont de quoi faire toutes sortes de mises en scène impliquant des acteurs plus ou moins à l'aise dans les rôles attribués. Aux membres de l'Assemblée fédérale ensuite, qui ont périodiquement l'occasion d'exercer leur pouvoir de grands électeurs et de faire croire qu'ils «votent sans instruction», comme le leur prescrit la Constitution.

A quoi sert le système d'élection au Conseil fédéral? A permettre aux Chambres réunies de désigner individuellement, au terme d'une succession d'aléas qui culmine dans le spectacle final d'une matinée électorale très médiatisée, les sept personnes qui formeront l'Exécutif fédéral et dirigeront chacune leur propre «ministère», modestement appelé département.

En apparence donc le système fonctionne, et mieux qu'ailleurs comme aiment à l'observer les Suisses. Sauf que la dramaturgie se fait de plus en plus folle à chaque élection et que les couacs se multiplient: non élection de la personne désignée par le groupe politique dont elle émane (de Liliane Uchtenhagen en 1983 à Christine Beerli en 2003), refus de son élection par la personne désignée (Francis Matthey en 1993), non réélection d'un membre de l'Exécutif (Ruth Metzler en 2003), démission inattendue, volontaire ou pas (Rudolf Friedrich en 1984, Elisabeth Kopp en 1989, Otto Stich en 1995, Joseph Deiss en 2006). Certes ces incidents ne sont pas inhérents au système. Mais, par-delà les circonstances personnelles auxquelles s'arrête volontiers la presse, ils illustrent les dysfonctionnements de l'institution elle-même. Formé de sept personnalités tirant chacune leur légitimité d'une élection individuelle, le Conseil fédéral est devenu un simple comité de dirigeants et ne constitue plus un Exécutif dont les membres se sentent liés par les pratiques bien helvétiques de la collégialité ou de la concorde. L'une et l'autre ont éclaté sous la pression conjuguée de la personnalisation favori-

sée par les médias et de l'invasion grandissante de l'esprit de compétition, qui n'inspire désormais plus seulement les mondes du sport et des affaires.

Pour restaurer le minimum de cohésion nécessaire à une autorité collégiale qui se veut efficace et convaincante, les propositions affluent, venant de la science et de la politique, auxquelles le Conseil fédéral lui-même réagit avec toutes les réticences d'une corporation très minoritaire, attachée à la défense de son statut exceptionnel (cf. DP 1686 et 1687).

En matière institutionnelle, les réformes ont peu de chances dans une Confédération qui se sent si bien pensée et pratiquée qu'elle se croit intouchable - au risque d'en périr à terme. La moindre idée nouvelle passe pour «*unschweizerisch*», disqualification intraduisible qui sonne comme une condamnation immédiate et définitive. Ainsi des listes bloquées pour l'élection au Conseil fédéral, telles que proposées par le Centre pour la réforme des institutions suisses (CRIS), relayé en l'occurrence par une initiative parlementaire de Christa Markwalder, la jeune et courageuse conseillère nationale radicale bernoise qui vient de reprendre les rênes du mouvement pro-européen Nomes.

Le sort de cette initiative paraît pour le moins incertain. Il n'empêche: le débat est désormais grand ouvert et débouchera pour 2011 sur une réforme, partielle mais significative, du système d'élection et du style de travail au Conseil fédéral. Pour trouver une majorité dans ce sens, il aura fallu frôler le chaos et subir Christoph Blocher, puissant révélateur: son élection en 2003 reflétait un changement de climat, son action depuis lors a démontré que les institutions helvétiques n'étaient nullement immunisées contre l'extrémisme néolibéral ni le populisme bon marché. Dommage pour le temps perdu, la confiance entamée et l'énergie gaspillée. yj

### Elire une équipe

Le CRIS propose d'introduire le scrutin de liste compacte. Pour y participer, chaque liste doit comporter les noms de 7 personnes éligibles, dont 2 au moins émanant des minorités linguistiques, et obtenir le soutien de 30 parlementaires. Au premier tour, la majorité absolue est requise. Si aucune liste ne passe la barre des 50%, les deux listes qui ont obtenu le plus de suffrages s'affrontent dans un second tour. Ces deux listes sont susceptibles de changement: chacune d'elles peut accueillir au maximum trois personnes ayant figuré sur des listes éliminées au premier tour. Les listes modifiées requièrent le soutien de 45 parlementaires. La liste qui obtient le plus grand nombre de suffrages forme alors le Conseil fédéral. Tant la composition initiale que l'éventuel remaniement des listes en vue du deuxième tour résultent de négociations entre les partis et les groupes politiques, qui devraient se montrer soucieux de proposer des équipes représentatives des forces de concorde, à la fois diverses et viables.